



## **ARRÊTÉ DU MAIRE N°251/2024**

**Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de M. Boris LE NORMAND domicilié 1007 rue du Mont des Princes 74910 SEYSSEL de réserver 5 places de stationnement place de l'Orme pour des véhicules de sport, à l'occasion de son mariage le samedi 14 septembre 2024.

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** Samedi 14 septembre 2024 le stationnement des véhicules sera interdit sur 5 places de stationnement devant la mairie de 10h30 à 12h00.

**ARTICLE 2** La signalisation provisoire réglementant le stationnement sera mise en place par le service technique municipal.

**ARTICLE 3** Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

**ARTICLE 4** Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à M. Boris LE NORMAND, 1007 rue du Mont des Princes 74910 SEYSSEL
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel,
- Au centre technique municipal de Seyssel.

A Seyssel, le 10 septembre 2024  
Le Maire, Gérard LAMBERT

